L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 OCTOBRE 1860.

G. F. WEISSE, E. DUYNEGER, E. DUFOUR, S. HARDY, } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
MERCREDI MATIN, 24 OCTOBRE.

☞ Pour le feuilleton, voir la quatrième page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On payera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par H. A. Kingston, 204 Vieille Levée—Fonds de bijouterie, pelles, outils, meubles, &c. (Succession S. Schelling).

Par Gardner, Smith & Co, au 166 Ste Anne près Rampart—[illegible].

Par Lecompt, Blache & Co, 60 Chartres—Marchandises, [illegible].

Par P. J. Spear, 74 Chartres—Chaussures de peau et marchandises sèches.

La Louisiane et la désunion.

Depuis que la coterie du dictateur Slidell a pris la direction du parti démocrate en Louisiane, il semble que la masse de ce parti a abdiqué tout droit de penser et d'agir, toute initiative, toute souveraineté. Notre Etat s'est trouvé inféodé à la volonté d'un seul homme, qui s'est arrogé le droit, dans le conclave qu'il gouverne, non seulement de distribuer à son gré les faveurs fédérales, mais de disposer au lieu et place du bon peuple louisianais de tous les emplois électifs. En ce qui concerne les fonctions secondaires, on comprend jusqu'à un certain point l'apathie des citoyens, bien qu'il ne soit pas sans inconvénient de voir toutes les places publiques occupées par des agents, qui au lieu d'être les mandataires du peuple ne sont plus que les créatures d'un individu. Mais ce qui est plus grave c'est que la même influence a dominé complètement l'expression des sentiments populaires dans l'indication des candidatures [illegible].

Les délégués à la convention de Charleston, désignés à l'avance dans un conseil secret et soumis à un comité d'élection, au lieu de représenter dans la grande convention démocratique les voeux et les intérêts de la Louisiane n'ont fait que jouer le rôle de très-humbles serviteurs obéissant au moindre signe du maître. Ce système, qui en temps ordinaire n'aboutit d'autre résultat que de substituer un choix à un autre et de faire prévaloir une préférence personnelle, a eu des résultats autrement graves par suite de la scission.

Tout d'abord, on a vu les délégués de la très démocratique Louisiane prendre part des premiers au coup de Jarnac porté à la démocratie nationale et figurer parmi les 48 hérétiques sécessionnistes de Charleston. Comme conséquence le parti démocratique dans l'Etat s'est divisé en deux fractions bien tranchées, et à l'harmonie qui avait permis au gouverneur Moore d'emporter l'Etat par neuf mille voix de majorité ont succédé la discorde et les hostilités les plus violentes. Si cette division fait triompher les candidatures unionistes, le mal ne sera pas grand. Aussi n'est-ce pas à ce sujet que nous voulons entretenir le parti scissionnaire.

Nous appelons l'attention sérieuse des électeurs qui se sont laissé ranger dans la bannière de Breckinridge et Lane, sur la voie dans laquelle on les entraîne et nous les engageons à réfléchir et à penser pour eux-mêmes, à ne plus se laisser égarer par les vains mots, les menaces et les fausses protestations à l'aide desquels on les égare. Démocrates on les a conduits à la porte de la démocratie, louisianais on voudrait les conduire à la ruine de la Louisiane. Qu'ils y prennent garde, il est temps que leurs yeux se dessillent et qu'ils s'évitent les regrets d'avoir contribué à une révolution dans laquelle notre Etat a tout à perdre et rien à gagner.

La masse de nos concitoyens, nous le savons, n'est pas en faveur de la désunion, et cela est vrai même de la grande majorité des partisans de Breckinridge et Lane. Aussi les spéculateurs en désunion, voyant que la poire n'était pas mûre, ont-ils essayé de donner le change sur leurs intentions, et ils affectent d'intituler leur organisation le parti constitutionnel. Mais le bout de l'oreille a percé plus d'une fois. Le Delta, interrogé sur la conduite de son parti dans le cas où Lincoln serait élu, a dit que la réponse à cette question se trouvait dans les discours des orateurs de meetings. Or, MM. Brown, Moise et une foule d'autres n'ont pas hésité à déclarer que le Sud devait se séparer, et nous avons assez de témoignages pour affirmer que les votes donnés à Breckinridge dans le Sud seront comptés par les chefs du parti révolutionnaire comme autant d'adhésions données au projet de séparation.

On cherche, depuis quelque temps, à répandre le bruit que les candidatures scissionnaires ont fait des progrès rapides et qu'on ne désespère pas d'élire Breckinridge. Ceci est une tactique [illegible], et ceux qui propagent ces rumeurs en connaissent toute la fausseté. Breckinridge aura probablement quatre Etats et au maximum cinq à six. Les désunionistes emploient tous les moyens pour grossir ses votes, non dans l'espoir du succès, mais pour étayer leurs plans sur une manifestation respectable. Lincoln élu, la séparation n'aurait pas lieu simultanément; deux ou trois Etats de l'Atlantique donneraient le signal, puis on essaierait d'entraîner dans le mouvement le Mississipi, le Texas et l'Alabama pour forcer ensuite la main à la Louisiane qui se trouverait englobée quand même dans la révolution.

Puisque les chefs du parti scissionnaire n'ont pas l'audace de poser ainsi la question aux électeurs, nous devons le faire nous-même. C'est à ceux-ci qu'il appartient de peser les conséquences de leur vote. Il ne s'agit pas d'exprimer une préférence pour MM. Breckinridge et Lane, instruments dociles peut-être dans le vouloir des conspirateurs, ni de donner une opinion sur la question abstraite des territoires, il s'agit d'une manifestation pour l'union ou pour la désunion.

Ceci posé, il nous reste à examiner en dehors des idées générales de patriotisme, de nationalité, d'attachement aux institutions de nos pères et des intérêts de la confédération toute entière, quels sont les intérêts particuliers de la Louisiane.

Les deux grands produits de notre Etat sont le sucre et le coton, nous avons donc à nous préoccuper des débouchés pour nos récoltes; en outre il faut examiner les intérêts du commerce et ceux de la navigation, qui sont d'une importance extrême, car le tonnage en bateaux à vapeur de la Nouvelle Orléans vient en troisième ligne dans l'Union, et est, croyons nous, de 70,000 tonneaux.

Pour le coton, ce ne sont pas les débouchés qui manqueraient, mais il y aurait à craindre la perturbation que causerait la désunion dans les relations financières très étendues qui lient la métropole du Sud à celle du Nord. Les effets en seraient plus désastreux qu'on ne pense, et il serait bien difficile pour ne pas dire impossible aux habitants cotonniers de se procurer les avances dont ils ont besoin chaque année. Quant au sucre la question serait beaucoup plus embarrassante. Car si le Nord recevait en franchise les sucres de Cuba et imposait les nôtres, nous chercherions vainement des marchés pour remplacer New-York, Boston, Philadelphie, Cincinnati et St-Louis. Au lieu de vingt-six millions de consommateurs blancs il n'en resterait plus que six ou sept et nous doutons que nos voisins du Sud poussent la générosité envers nous jusqu'à consommer annuellement nos [illegible] boucauts de sucre et nos 400,000 barils de mélasse en faisant des largesses à leurs nègres comme le disait un journal désunioniste. Il ne faut pas songer aux marchés européens, car si nos sucres ne peuvent soutenir la concurrence des sucres de Cuba sur nos propres marchés que grâce à un tarif protecteur, comment espérer de débouchés avantageux dans les pays du vieux continent.

S'il y a à craindre pour la vente de nos produits, il y a bien plus à redouter pour notre commerce et notre navigation. On oublie que le Mississipi a son embouchure dans notre Etat et que la Nouvelle-Orléans est la clef de cette grande artère commerciale. Il est impossible d'admettre que la séparation puisse s'opérer pacifiquement et sans secousse et qu'un traité de libre échange imposé maintienne dans leur état actuel le cours des relations entre les diverses portions du pays. Les deux lignes les plus importantes desservies par nos bateaux à vapeur sont celle de St-Louis et celle de Cincinnati et Pittsburg. Par l'une, nous échangeons nos produits contre les grains et bestiaux de l'Ouest, par l'autre, nous recevons les machines de la Pennsylvanie et les produits manufacturés de Cincinnati.

La suspension même momentanée de ces relations aurait des conséquences déplorables aussi bien pour les commerçants de la ville que pour nos habitants. Il est difficile de préciser jusqu'à quel point le mal pourrait s'aggraver [illegible].

M. H. Vignié.—Nous avons eu le plaisir de voir de retour parmi nous, M. H. Vignié, un des [illegible].

[illegible]

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Elections dans l'Ohio.—Cincinnati, 22 oct.—Les retours d'élection dans chaque comté de l'Ohio donnent à Brinkerhoff, républicain noir, candidat pour juge suprême, une majorité de 12,983 voix.

DERNIERES NOUVELLES DE PANAMA.
Arrivée du steamship Ariel.

New-York, 23 oct.—Le steamship Ariel est entré dans le port aujourd'hui, il avait à bord les passagers, la malle et 800,000 piastres amenés de San Francisco par le steamship parti le 1er courant.

Une tranquillité parfaite règne dans l'isthme et dans les environs. Les avis de Californie donnés par cet arrivage sont antérieurs à ceux reçus par l'Overland Poney Express.

Navire de guerre américain menacé en mer.—Le steamer des E. U. Crusader a reçu un boulet dans sa coque, que lui a tiré un navire de guerre espagnol, dans le golfe du Mexique. Sur les observations du capitaine Maffitt, le commandant espagnol a répondu qu'il avait fait erreur en prenant le Crusader pour le steamship négrier City of Norfolk.

Dernières nouvelles du Mexique.—Arrivée de Santa-Fé.—Independence, 22 octobre.—La malle mexicaine est arrivée ce soir avec des dates de Santa-Fé jusqu'au 8 oct.

Des compagnies blanches sont parties contre les Navajoes. Une bande d'Indiens, à 3 milles de Santa Fé s'est emparé de 395 mules dont on n'a recouvré que 60.

Les Indiens ont volé en même temps une centaine de têtes de bétail dans la ferme d'Albuquerque appartenant au gouvernement.

Nouvelles de Buenos Ayres—Terrible ouragan, perte de navires.

New-York, 23 oct.—Le navire Panama, arrivé ici aujourd'hui est parti de Buenos Ayres le 4 septembre.

Il apporte la nouvelle qu'un ouragan terrible a éclaté le 29 août, durant lequel les navires anglais Crusader et Reciprocity se sont abordés et ont coulé presque immédiatement.

Onze marins se sont noyés.

Durant l'orage plusieurs autres navires ont éprouvé des avaries sérieuses.

La douane de Buenos-Ayres a été incendiée et un grand nombre de marchandises avariées.

Courses de Hoboken, N. J.

Hoboken, 22 oct.—La grande course entre Flora Temple et Geo. M. Patchen a eu lieu aujourd'hui.

Geo. M Patchen a gagné le premier tour. Les trois autres l'ont été par Flora Temple. Temps, 2:29, 2:29, 2:28, 2:31.

Wm L. Yancey à Louisville.

Louisville, 22 oct—William L. Yancey a prononcé cette après midi une éloquente adresse devant un auditoire nombreux, qui l'a fréquemment applaudi.

Marché de New-York.

New-York, 23 octobre—Le coton était moins actif, les ventes ont été de 3000 balles à 11 5/8 pour middling Uplands. La farine était lourde à la clôture, ventes de 13,500 barils à 5 30 à 5 35 pour superfine d'Etat. Les ventes de mais atteignent 11,000 boisseaux aux prix de 69c 3/4 à 70c. Porc, lourd, ventes de 1900 barils à $19 25 à 19 37 1/2 pour mess. Graisse, stationnaire, 300 barils vendus à 12 1/8 à 13 c. la livre. Le café a clos calme sans variations dans le cours. Le sucre est stationnaire, on a vendu 480 boucauts de Porto Rico à 7 5/8 par livre.

Passage de bateaux.

Vicksburg, 23 octobre—Le Lizzie Simmons a passé à 4 heures, le Mary E. Keene et le Vicksburg à 11 heures P. M., le Daniel G. Taylor à 9 heures, le Eastport à 9 1/2 et le Bonfant à 10 h. ce matin.

PETITES FICELLES DES DESUNIONISTES.—M. Yancey n'est pas un mangeur de feu, M. Yancey n'est pas un révolutionnaire, M. Yancey n'est pas un désunioniste. La preuve de tout cela, selon le Richmond Enquirer, c'est que deux délégués ont offert à son honneur la candidature à la vice-présidence sur le ticket Douglas. Pour donner plus de vraisemblance à son historiette ce journal entre dans les détails. Après avoir dit que M. Yancey aurait refusé parce que l'huile ne pouvait se mêler avec le feu (nous devons croire que c'est M. Yancey qui est le feu.) l'Enquirer ajoute:

"Le délégué de New-York répliqua à M. Yancey que les politiciens étaient souvent obligés d'avoir recours à de tels expédients et que l'arrangement proposé non-seulement assurerait l'avancement personnel de M. Yancey, mais encore la prédominance finale de ses vues politiques et de sa politique gouvernementale; que M. Douglas était si affaibli par la maladie qu'il pourrait à peine vivre six mois après l'élection présidentielle et qu'ainsi la candidature de M. Yancey le ferait non seulement Vice président mais bientôt président des Etats-Unis."

Le délégué en question est représenté comme le confident, l'ami intime de Douglas. Ayez donc des amis intimes pour qu'ils vous fassent ainsi mourir en six mois de temps. Ce petit géant si affaibli vient de prouver qu'il est le plus rude jouteur oratoire des Etats-Unis. Depuis trois mois il a prononcé une centaine de discours en plein air et parcouru de deux à trois mille milles. Il a fait de même du reste dans les campagnes présidentielles de 1852 et 1856 et quand on lui reproche de travailler pour sa candidature on oublie trop les services qu'il a rendus à ses prédécesseurs Pierce et Buchanan. Ces derniers sont loin de lui rendre la pareille.

LA PUDEUR DE L'ADMINISTRATION.—La Constitution, organe de l'administration, est très offensée de ce que M. Douglas ait dévoilé les manoeuvres et les intrigues du gouvernement et de ses employés pour faire échouer les candidatures démocratiques au profit des candidatures républicaines dans l'Ohio et l'Indiana. Tout mauvais cas est niable, même ce qui est aussi clair que la lumière du jour. La Constitution nierait-elle que dans ces deux Etats les feuilles Breckinistes n'aient cessé d'attaquer les candidats démocrates et n'aient jamais eu un mot de blâme pour les républicains, que le Louisville Courier l'organe principal des scissionnaires dans cette région, n'ait avoué que des centaines de partisans de l'administration ont voté pour les républicains, niera-t-elle le langage de M. Bright, sénateur de l'Indiana, dans un discours prononcé quelques jours avant l'élection. Cet honorable membre de la coterie Buchanan a fait plusieurs harangues uniquement pour attaquer les douglasistes, alors que l'élection se débattait simplement entre ceux-ci et les républicains—les scissionnaires n'ayant pas de candidat. Il a dit que le peuple devait abattre le parti Douglas et profiter de toutes les occasions, et faisant allusion aux élections qui allaient avoir lieu, il a ajouté que l'on pouvait commencer dès le lendemain à ruiner le parti et la doctrine douglasiste. Le résultat ne s'est pas fait attendre: les candidats douglasistes aux fonctions d'état ont été battus par cinq ou six mille voix. C'est à peu près la force dont peut disposer l'administration sur 250,000 votes environ. Cette indignation jouée de l'administration ressemble fort à la pudeur hypocrite d'une coquette surannée qui veut se venger des dédains dont elle a été l'objet.

UN FACTUM.—Il nous est tombé hier sous les yeux un pamphlet ayant pour titre Réponse à l'ex-parti Know-Nothing. Nous n'avons pas l'intention de réfuter cette diatribe passionnée qui ne fait que ressasser les injures et les inepties adressées par les feuilles désunionistes dans leur haine aveugle à l'honorable John Bell. Mais nous saisissons cette occasion pour prémunir les électeurs contre ces documents électoraux de la dernière heure, où au milieu d'attaques banales cent fois réfutées il est si facile de glisser quelques perfides nouvelles.

UN MOYEN TERME.—Un journaliste propose dans le Despatch d'Augusta, feuille breckiniste, que les trois partis anti-républicains dans toute l'Union votent pour M. Crittenden comme président des Etats-Unis. Ce serait un moyen de mettre les trois compétiteurs d'accord, mais le temps et la volonté manquent pour effectuer ce compromis.

INCENDIE D'UNE SUCRERIE.—Nous lisons dans l'Union de Lafourche: Nous apprenons que dans la nuit de mardi, la sucrerie de M. Charles F. Gaudé a été complètement détruite par le feu. M. Gaudé avait fait dans la journée tous ses préparatifs pour commencer à roulaison. On croit que le feu a été activé par un baril de chaux qui a donné à l'incendie une intensité telle qu'en peu d'instants les flammes ont envahi toutes les bâtisses.

L'ECLAIRAGE EN PROGRÈS.—M. H. C. Covert est le successeur de M. Artemon Hill à l'Emporium de l'éclairage rue de Chartres No 6. Les lampes et l'huile de charbon qu'on y trouve forment le mode d'éclairage le meilleur marché, le plus propre et le plus efficace qui ait jamais été employé dans le monde pour remplacer la lumière du soleil. Les lampes sont aussi élégantes que commodes; il y en a de formes variées avec des ornements d'un goût exquis. M. Covert vient de recevoir un grand assortiment de [illegible], à vendre en gros et en détail.

TRANSFERT DE MAGASIN.—MM. A. Sturzenegger & Co. annoncent dans nos colonnes qu'ils ont transporté leur magasin au No 18, rue de Chartres, entre celles Bienville et Canal, antérieurement occupé par MM. Olquet & Jamison, où ils exposent un grand choix de marchandises sèches de saison; ils reçoivent en ce moment un bel assortiment d'articles de France et d'Angleterre.

☞ Le bateau à vapeur E. H. Fairchild, capitaine Fussell, part pour Lafourche et tous les ports intermédiaires, aujourd'hui, à midi, positivement.

BELLE RESIDENCE A LOUER.—Nous appelons l'attention sur l'annonce d'une résidence à louer au coin des rues Troisième et Naïades.

NÈGRES A VENDRE.—M. J. M. Wilson, à l'encoignure des rues Baronne et Gravier vient de recevoir 150 nègres de Virginie et du Maryland, artisans, domestiques et nègres de champ. Voir à l'annonce.

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Don d'une bannière par les dames du 4me district.—Les dames du Quatrième District n'ont pas voulu rester en arrière de leurs devancières, elles ont prouvé par le don qu'elles ont fait d'une bannière au Club Union tout l'intérêt qu'elles prennent aux événements qui se préparent. Autour des [illegible] on lit en exergue: "Union, Justice et Constitution." D'après le programme, les nouveaux Chevaliers choisis par les dames de notre ville, pourront être nommés, à juste titre: les chevaliers de la bonne cause. Après la réception, les membres du Club Union précédés par M. Benj. Harrison et commandés par leur grand maréchal M. Lucien Adams, ont fait le tour de la ville, sous l'égide de leur nouvelle bannière et précédés d'une musique dont nous avons eu le plaisir d'entendre quelques morceaux. Nous sommes reconnaissants de la politesse de M. Benj. Harrison ainsi qu'au grand Maréchal M. Lucien Adams.

Conseil des Aldermen.—Le conseil des Aldermen a adopté dans son dernier conseil le dépôt en la Louisiana State Bank les fonds provenant du Fink Trust Fund. Un amendement a été proposé pour déposer le produit de la vente des "Fink property" à la Banque des Citoyens. Après un léger débat l'amendement a été renvoyé devant le comité de finances.

L'alderman Whitney a proposé une résolution pour [illegible] rue Royale, entre Bienville et Douane [illegible] du travail des constructeurs. La proposition a été adoptée.

Un rapport du comité des rues, dit que le voyer travaille activement à réparer les désastres causés par l'inondation et que les habitants de cette partie de la ville seront à l'abri de tout accident semblable. Après discussion [illegible], le conseil s'est ajourné.

Les [illegible] ont tenu conseil, hier soir, sous la présidence de M. Backwell. Le trésorier dans son rapport [illegible] une balance en caisse de $29,484.

Le rapport du surintendant des écoles du Troisième District a été renvoyé devant le comité d'éducation. Une résolution demandant la fourniture [illegible] Turner's Hall, rue Franklin, a été lue et renvoyée devant un comité. On a passé aux résolutions ordonnant au contrôleur de donner notice au comité de finances, lorsque quelque [illegible] manque de payer le montant des amendes, [illegible] le premier lundi de chaque mois.

Le Président a demandé la formation d'un comité pour [illegible] Troisième ward [illegible] de cette partie de la ville. Après plusieurs débats sur des questions de peu d'importance le conseil s'est ajourné.

Tentative de meurtre.—Hier soir, à 11 heures et demie, le conducteur de cab nommé Dennis Murphy, dans un état d'ivresse, a frappé plusieurs [illegible]. Le [illegible] Jacques, instruit de ce fait, s'est présenté avec son officier spécial John Price et [illegible] Murphy pour l'arrêter. Celui-ci [illegible] Price qu'il insulta grossièrement, [illegible] que Price tira de sa poche son pistolet et le [illegible] la tête de Murphy; la balle [illegible] et alla se loger dans l'intérieur de la tête; le blessé a été transporté à l'hôpital, et [illegible] conduit en prison.

Enlèvement.—Patrick Connelly a comparu hier devant le recorder Emerson et n'ayant pu [illegible] de mille piastres, a été écroué.

Terry Keelan a formulé la plainte suivante:

"D'après les informations reçues, il a de bonnes raisons de croire [illegible] le 19 octobre 1860, à midi, sa femme, Ellen Keelan, quitta son domicile, au coin des rues Perdido et Galvez, emportant [illegible] neuf cents piastres. Le dit Connelly a depuis quelque temps des relations coupables avec la femme du plaignant; [illegible]. Le plaignant, d'après les informations qu'il a reçues, déclare que la dite somme a été volée et enlevée de chez lui par Connelly qui a également enlevé des cuillers et des fourchettes en argent, des draps, &c."

Incendie.—Hier, à cinq heures du matin, les pensionnaires de Mme Ferrell, qui tient un boarding house dans la rue North, entre St-Charles et St-Francis [illegible] réveillés par une fumée épaisse qui avait envahi les appartements. On ne tarda pas à découvrir que le feu avait éclaté dans la mansarde de la cuisine basse, l'alarme fut aussitôt donnée; les pompiers arrivèrent [illegible] des flammes et sauver la maison. La perte est de quelques centaines de piastres.

Duel.—MM. A. Harrosse et John White, ayant eu une querelle à propos de politique, se sont rendus hier après-midi à Alger, pour terminer l'affaire. L'arme choisie était le revolver; la distance, dix pas; après le premier coup de feu, les témoins [illegible] satisfaisante.

Bague de valeur retrouvée.—L'officier Bullion a retrouvé une magnifique bague en diamants perdue par un jeune gentleman, chez une Aspasie [illegible] qui la lui avait adroitement enlevée du doigt.

ITALIE.

Avant la victoire de Garibaldi à Caserte, un corps de 900 volontaires qui avait été laissé isolé à Cajazzo avait subi un échec, sur lequel nous trouvons les détails qui suivent:

"Voyant que la position était dangereuse, le colonel Vacchieri avait demandé des renforts au général Türr; mais les renforts ne vinrent point. Voyant que ses soldats n'avaient plus qu'une vingtaine de cartouches, le colonel avait demandé des munitions; [illegible]: Quoi donc! est-ce que [illegible] de baïonnettes? Et les munitions étaient restées à la Torre del Greco. Voyant que l'ennemi avait beaucoup d'artillerie, le colonel avait demandé du canon. On avait envoyé des chansons, une douzaine ou deux de Siciliens chantaient sur la guitare pour distraire la compagnie aux avant-postes. Le colonel Vacchieri prévoyait le mal et il ne se trompait point.

"Samedi 29, vers midi, les garibaldiens de vedette signalèrent une colonne de royaux qui sortait de Capoue et prenait la route de Caiazzo, le long du Volturne. Cette colonne comptait environ 5,000 hommes, parmi lesquels 3,000 Suisses et Bavarois, cinq escadrons de cavalerie et une grande quantité de canons de tout calibre, y compris des obusiers. Le colonel Vacchieri, pour ne pas compromettre la ville et pour mieux la défendre, fit alors battre la générale et sortit de Caiazzo, allant à la rencontre de l'ennemi. Le combat commença à une heure, et se prolongea pendant deux heures sans que les garibaldiens eussent bougé d'un pouce de l'endroit qu'ils avaient occupé malgré une grêle terrible de grenades et de biscaïens. Les munitions terminées, le colonel fit sonner la charge à la baïonnette: [illegible] les Bavarois et les Suisses qui se trouvaient aux premiers rangs, ne bougèrent point [illegible]. Voyant qu'il n'y avait pas moyen de résister à des forces aussi supérieures, et à un si terrible feu d'artillerie, le colonel Vacchieri donna l'ordre de rentrer dans la ville et de se fortifier dans les maisons. Il croyait y trouver une défense sûre dans un abri, il n'y trouva au contraire que des ennemis. Les paysans et quelques prêtres, postés derrière les portes et les fenêtres, les accueillirent à coups de fusil, de hache et de faux. Quoique placés entre deux feux, les garibaldiens ne se découragèrent point, et commencèrent à dresser des barricades, en attendant des secours du général Medici, que l'on savait à Caserte, et que l'on avait fait solliciter. Mais l'artillerie des royaux ne leur donna pas le temps d'attendre. Les barricades à peine ébauchées, furent enfoncées, et la ville se trouva de suite inondée de soldats du roi. Ce ne fut plus alors un combat, ce fut un épouvantable carnage. On joua du poignard des deux côtés. Une quarantaine de garibaldiens se jetèrent dans le Vulturne et le passèrent à la nage pour se sauver. Les Napolitains les foudroyèrent avec une douzaine de grenades. Il fallut céder alors et se disperser. Cherchant chacun son salut comme il pouvait à travers les montagnes, ou défiant le gué périlleux de la rivière. On évalue à 400 les garibaldiens mis hors de combat dans cette terrible reprise de Cajazzo. La compagnie bolonaise a été détruite."

Un journal de Naples assure que sur les 900 garibaldiens qui ont été chassés par les royaux, une centaine seulement ont pu se sauver en traversant le Vulturne à la nage.

Nous trouvons dans les Nazionalités le texte de la pétition adressée à Victor-Emmanuel par les Napolitains:

"Sire,—Vous êtes notre roi. Nous vous avons nommé roi dans nos assemblées secrètes; nous vous avons appelé roi, à grands cris, dans les rues et sur les places publiques; nous vous avons proclamé roi par le moyen de l'insurrection et des armes. Le dictateur Joseph Garibaldi dont la loyauté égale le courage, et dont le courage est égal à sa fortune, est entré à Naples en prononçant ces paroles: Victor-Emmanuel et ses descendants sont rois et ceux de l'Italie.

"C'est pourquoi, Sire, nous devrions être les premiers parmi les Italiens à vous accueillir et à vous faire fête dans [illegible] de notre ville. C'est pourquoi nous devrions être les premiers à jouir des bienfaits d'un gouvernement dont les principes de liberté, d'ordre, de progrès et d'avenir qui rayonnent autour de votre nom, sont la règle et la garantie de la marche politique du royaume.

"Sire! venez [illegible] nous voulons, nous, Napolitains, que vous veniez proclamer à Naples l'unité italienne, venez rétablir la tranquillité et la paix dans le royaume. Nous voulons que les braves qui vous ont défendu ainsi que l'Italie à Palestro et à San Martino embrassent ici les valeureux jeunes gens, qui, débarqués en petit nombre à Marsala, sont venus en aide aux populations pour délivrer les plus fidèles et les plus belles provinces de nos Etats; nous voulons, guidés par votre sagesse, non moins que par la force de votre bras, par la science de vos généraux, et le génie de Garibaldi, [illegible] l'Italie et [illegible] la rédemption."

L'Iride de Naples contient le manifeste de Mazzini intitulé "ni apostats ni rebelles," dont nous avons donné l'analyse. Voici comment il conclut:

"Nous réclamons la liberté de dire que la république est le meilleur des gouvernements, [illegible].

"Nous réclamons la liberté de dire qu'entre le programme de Cavour et celui de Garibaldi nous choisissons le second; que sans Rome et Venise il n'y a point d'Italie; qu'excepté la guerre de 1859, provoquée par l'Autriche et terminée au prix de Nice et de la Savoie, par la garantie de l'empereur des Français; excepté l'invasion des provinces romaines, provoquée par nous, [illegible] du programme Cavour; [illegible] la liberté.

"Nous réclamons la liberté de dire [illegible].

"Nous réclamons la liberté de dire [illegible]."

[illegible]

puis deux ans, nous nous taisons sur la république. Ne répétez point, serviteurs aveugles de toute gazette ministérielle, des affirmations cent fois démenties par les faits. N'excitez pas contre nous, par de perfides mensonges, les passions d'un peuple qui nous doit en grande partie ce qu'il sent et ce qu'il a conquis de son unité. Le mensonge est l'art de la lâcheté vile. La crédulité sans examen est une habitude d'idiots."

Il existe une meilleure entente entre Garibaldi et le gouvernement piémontais depuis la retraite de Bertani.

Le nouveau ministère napolitain était composé à la date du 27 septembre. Le général Cosenz conserve le portefeuille de la guerre. M. Conforti, membre de l'ancienne administration pour le département de la justice prend l'intérieur; il est remplacé par M. Ferrigni. Les travaux publics sont donnés à M. Giura, les cultes à M. le chanoine Bianchi.

On dit que la pro-dictature sera confiée au marquis Pallavicino, membre du parlement de Turin, dévoué au roi mais anti-cavourien. Une correspondance dément en ces termes la présence des républicains français à Naples.

"Je n'avais pas voulu démentir jusqu'à présent le bruit de la présence de M. Victor Hugo à Naples, faute de renseignements suffisamment explicites. Aujourd'hui, je puis vous certifier de la façon la plus positive que l'assertion est fausse de tous points: M. Victor Hugo est, en ce moment, à Guernesey, occupé exclusivement de ses travaux littéraires. A ceux là seuls qui ont travaillé utilement à la révolution unitaire italienne, à ceux qu'elle intéresse directement d'en développer les conséquences et d'en recueillir les fruits. D'autre part, le fait de la venue de M. Ledru-Rollin à Naples, affirmé par la Patrie, est nié complètement."

CAPITULATION D'ANCONE.

L'Espero, de Turin, nous apporte le texte de la capitulation d'Ancône:

Commandement général de l'armée d'occupation de l'Ombrie et des Marches.

Convention pour la capitulation d'Ancône, faite de commun accord par ordre de S. Exc. le général Fanti, commandant en chef l'armée de S. M. le roi de Sardaigne dans l'Ombrie et les Marches, et par ordre de S. Exc. le général de Lamoricière, commandant en chef les troupes pontificales, par les commissaires soussignés:

Art. 1er—La place d'Ancône, avec tout son armement, magasins de poudres, d'habillements, de vivres, de charbon, bâtiments de guerre, caisses publiques, chevaux, équipages et toutes autres choses appartenant au gouvernement militaire de terre et de mer ou civil, sera immédiatement remise aux troupes de terre et de mer de S. M. le roi de Sardaigne.

Art. 2.—A cet effet, seront immédiatement remis aux troupes de terre de S. M. la citadelle et le camp retranché, les ouvrages extérieurs du Gardetto et la lunette de Saint-Etienne; le fort des Capucins, les postes Pia, Calamo, Farina; le Môle et la porte du Môle seront consignés à la marine royale.

Art. 3.—Les parties contractantes nommeront une commission mixte et composée pour chacune des parties d'un officier d'artillerie, d'un officier du génie, d'un officier de marine et d'un employé d'intendance militaire qui fera un inventaire de tout ce qui appartient au gouvernement dans la place et dans ses dépendances et le donnera ou recevra en consigne.

Art. 4.—Toute la garnison de la place d'Ancône, y compris tous les employés militaires qui s'y trouvent, sortiront avec les honneurs de la guerre par la porte Pia, dans la direction de Torrette, où ils se constitueront prisonniers de guerre.

Art. 5.—Les troupes qui composeront la garnison sortiront successivement de demi-heure en demi-heure par bataillon et par armes spéciales.

Art. 6.—Les différens corps s'étant réunis à Torrette, après avoir rendu les honneurs militaires, déposeront les armes en ordre, [illegible], envoyées devant le val de Jesi, d'où ils continueront leur route pour le Piémont.

MM. les officiers défileront devant les troupes de S. M. faisant mine de déposer leur épée entre les mains du commandant des troupes qui les invitera à la conserver. MM. les officiers [illegible] seront embarqués sur un navire à vapeur de l'Etat et seront conduits à Gênes; les troupes seront conduites par terre à Alexandrie.

S. Exc. le général Fanti engage sa parole d'honneur qu'il emploiera toute son influence auprès de son gouvernement pour qu'à leur arrivée à Gênes et à Alexandrie, toutes les troupes qui ont capitulé soient immédiatement dirigées dans leur patrie respective, avec la condition que MM. les officiers engageront leur parole d'honneur de ne pas combattre pendant un an contre les troupes de S. M. le roi.

Tous les officiers pourront emporter leur bagage et emmener les chevaux qui leur appartiennent en raison de leur grade.

Les employés d'administration des services de la guerre et sanitaire, des postes, des télégraphes, seront considérés comme officiers.

Art. 8. Les blessés resteront à Ancône, sous la garantie du gouvernement de S. M. et il est permis à ceux d'entre eux qui sont officiers, de garder leur équipement personnel. Les officiers et la troupe sont de fait compris dans la présente capitulation.

Art. 9. Aux troupes comprises dans la présente capitulation, et jusqu'à ce qu'elles soient renvoyées dans leurs foyers, il est alloué journellement: aux officiers généraux 10 livres italiennes; aux officiers supérieurs 5 livres, aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants 3 livres; quant aux troupes, il leur sera remis chaque jour une ration de vivres, plus 20 centimes aux sous-officiers, et 10 centimes aux caporaux et soldats.

Art 10. Pendant que l'on fera la remise aux troupes assiégeantes des postes et des fortifications d'Ancône, le chef de l'administration militaire à Ancône et tous les comptables de tous les corps, de la caisse militaire et du gouvernement feront la remise des fonds qu'ils ont entre les mains, en présence des officiers d'intendance de l'armée assiégeante, qui vérifieront les registres.

Seront également consignées entre les mains des assiégeants les sommes perçues par le Trésor public qui, dans ces derniers temps, pourront avoir été illégalement introduites à Ancône.

Fait en double copie, au quartier général de l'armée sarde, à Villafavorita, Sette Castro, ce 29 septembre 1860.

Les commissaires pontificaux:
CAV.-L. MAURI;
Marquis LETRIS, aide de camp.

Les commissaires sardes:
DE SONNAZ, commandant d'état-major;
CAV. BERTOLI VIALE, commandant d'état-major.

OUVERTURE DU PARLEMENT.
DISCOURS DE M. DE CAVOUR.

La Gazette de Turin donne le texte du rapport lu par M. de Cavour en présence de la Chambre des députés et dont le télégraphe a déjà fait connaître le résumé. Voici la traduction des principaux passages de ce document:

Après avoir constaté que l'Italie est devenue libre grâce au principe de non intervention proclamé à Villafranca par l'empereur Napoléon et soutenu par l'Angleterre, après avoir rendu hommage à l'audace magnanime du chef des volontaires qui ont fait la conquête de l'Italie méridionale, M. de Cavour porte ses yeux vers la Vénétie et s'exprime ainsi:

"Désormais toute l'Italie est libre, la Vénétie seule forme une douloureuse exception. Pour ce qui regarde cette très noble province de la péninsule, le Parlement connaît notre pensée, nous l'avons déjà clairement expliquée dans un document diplomatique qui a été connu du public, il y a peu de temps. Nous pensons que nous ne pouvons pas faire la guerre à l'Autriche contre la volonté presque unanime des puissances européennes.

"Une entreprise pareille, mise à exécution si mal à propos, amènerait à notre détriment une coalition formidable et mettrait en péril non seulement l'Italie, mais encore la cause de la liberté du continent européen. Une tentative aussi téméraire que celle-là nous mettrait en hostilité ouverte avec les puissances qui ne reconnaissent pas les principes que nous défendons et nous aliènerait les sympathies des Etats qui se préparent à introduire dans leur politique des mesures plus libérales.

"Nous qui sommes tous les jours les spectateurs non indifférents des douleurs des populations vénitiennes, nous n'oublions pas leur cause; nous espérons pouvoir la servir au contraire d'une façon beaucoup plus efficace en constituant une Italie forte.

"Nous avons en effet la ferme certitude que dès que nous aurons atteint ce but élevé, l'opinion générale des nations et des cabinets, qui est aujourd'hui contraire à une entreprise en voie d'exécution, se montrera favorable à la solution de la question italienne, qui fermera à jamais dans le midi de l'Europe l'ère des guerres et des révolutions.

"Nous sommes également convaincus que des raisons suprêmes nous imposent aussi le devoir de respecter la ville dans laquelle réside le Souverain Pontife. La question de Rome n'est pas une de ces questions qui peuvent être résolues par l'épée. Elle rencontrera sur sa route des obstacles moraux que des forces morales seules peuvent vaincre.

"Nous espérons fermement que, tôt ou tard, ces dernières serviront à introduire dans la célèbre métropole des changements en rapport avec les désirs de sa population, avec les aspirations de tous les bons Italiens, avec les vrais principes et les intérêts les plus durables de la catholicité.

"Nous ferons acte de sagesse et de patriotisme en sachant attendre un changement aussi salutaire qui se réalisera par la puissance du temps et de l'influence grande et incalculable que l'Italie régénérée exercera sur les intentions et sur les opinions du monde catholique. En supposant même que notre pensée reposât sur des bases erronées, la seule présence des troupes françaises à Rome devrait suffire pour nous faire abandonner tout projet d'attaquer la ville de Rome avec les armes à la main.

"Dans les conditions actuelles, vouloir attaquer de front les soldats de la France serait plus qu'une folie, ce serait aussi une faute, une faute très grave. Il y a, il est vrai, des folies généreuses qui, bien qu'elles deviennent une source d'énormes sacrifices et de très grandes douleurs, n'entraînent pas avec elles la ruine d'une nation. Mais dans l'état actuel des choses, toute intention de vouloir combattre les Français entraînerait l'Italie à sa ruine. Une si monstrueuse ingratitude imprimerait au front de notre patrie un stigmate affreux que de longs siècles de confiance ne suffiraient pas à effacer.

"Les soldats de la France occupaient Rome au moment où d'autres soldats de cette nation, commandés par leur valeureux (generoso) empereur, combattaient pour nous à Magenta et à Solferino.

"Si on pensait alors que la présence de ces soldats dans cette ville était tout à fait incompatible avec les véritables intérêts de l'Italie, nous n'aurions dû ni demander, ni accepter le concours de notre puissant voisin, qui nous a aidé à conquérir liberté et indépendance.

"Aujourd'hui donc, si nous tournions contre la France ces mêmes armes que ses victoires ont mises entre les mains de tant d'Italiens, nous commettrions un acte qui répugne au coeur de tous ceux qui ne sont pas [illegible]."

M. de Cavour, après avoir dit que les populations de l'Italie méridionale doivent sortir de cette situation provisoire dans laquelle elles se trouvent, ajoute que les Italiens du Sud seront appelés à voter comme les Italiens du Centre.

"Comme ministre d'un roi qui n'a pas d'ambition personnelle, ajoute le président du conseil, et qui a mis son épée au service d'une grande oeuvre pour faire l'Italie des Italiens, nous devons déclarer hautement que, quel qu'il soit, le vote de ces populations sera religieusement respecté.

"Le Parlement est appelé à déclarer si le ministère actuel jouit encore de sa confiance. Ce verdict est d'autant plus nécessaire qu'une voix qui, avec raison, est chère aux multitudes, a manifesté [illegible] défiance à notre égard."

ALLOCUTION
Prononcée par sa sainteté Pie IX, dans le consistoire secret du 28 septembre 1860.

Vénérables frères,

C'est avec une incroyable douleur et une profonde tristesse que nous sommes forcé de déplorer et réprouver les nouveaux attentats, inouïs jusqu'à ce jour, commis par le gouvernement piémontais contre nous, le Saint-siège et l'Eglise catholique. Ce gouvernement, vous le savez, abusant de la victoire qu'à l'aide d'une belliqueuse et grande nation, il remporta dans une très funeste guerre, étendit par l'Italie son règne contre tous les droits divins et humains. Après avoir excité les peuples à la révolte, et, par une injustice suprême, chassé de leurs domaines les princes légitimes, il envahit et usurpa, par un attentat inique et vraiment sacrilège, quelques provinces de l'Emilie soumises à notre autorité pontificale. Or, pendant que l'univers catholique, répondant à nos très justes et très graves plaintes, ne cesse d'élever la voix avec force contre cette usurpation impie, ce même gouvernement entreprend de s'arroger d'autres provinces du Saint-Siège situées dans le Picénum, l'Ombrie et le patrimoine de Saint-Pierre. Voyant les peuples de ces provinces jouir d'une tranquillité parfaite et s'attacher fidèlement à nous, sans que l'argent répandu à profusion et d'autres moyens pervers les pussent éloigner et arracher de notre légitime gouvernement civil et de celui du Saint-Siège, alors il a lancé dans ces provinces une troupe d'hommes perdus pour y exciter des troubles et des séditions, puis une nombreuse armée pour attaquer ces mêmes provinces et les conquérir par les armes.

Vous connaissez très bien, vénérables frères, la lettre impudente écrite à notre cardinal, ministre des affaires publiques, par le gouvernement piémontais, pour justifier son brigandage. Il ne rougit pas de nous y annoncer qu'il avait donné à ses troupes l'ordre d'occuper nos provinces, si l'on ne renvoyait les étrangers enrôlés dans notre petite armée, uniquement levée d'ailleurs pour assurer la tranquillité du domaine pontifical et des peuples de ce domaine. Et vous n'ignorez pas que presque au moment où cette lettre était reçue, ces provinces étaient occupées par les troupes piémontaises. En vérité, on ne peut pas ne pas se sentir profondément ému et indigné à la vue des accusations mensongères, des calomnies diverses et des outrages dont ce gouvernement n'a point honte de couvrir son impie et hostile agression contre l'autorité civile de l'Eglise romaine et d'attaquer notre propre gouvernement. Qui ne serait étonné de voir notre gouvernement repris pour avoir enrôlé des étrangers dans notre armée, quand tous savent qu'on ne peut jamais refuser à un gouvernement légitime le droit d'appeler des étrangers dans ses troupes? Assurément ce droit appartient à un titre plus spécial à notre gouvernement et à celui du Saint-Siège, puisque le Pontife romain, père commun de tous les fidèles, ne peut pas ne point accueillir de grand coeur ceux qui, poussés d'un zèle religieux, veulent servir dans l'armée pontificale et concourir à la défense de l'Eglise. Et il faut remarquer ici que ce concours de catholiques étrangers est dû principalement à la perversité de ceux qui ont attaqué le pouvoir civil du Saint-Siège.

Personne, en effet, n'ignore de quelle indignation et de quel deuil fut saisi le monde catholique à la nouvelle de l'agression si injuste et si impie, faite contre le domaine du siège apostolique. Aussitôt, de diverses contrées du monde chrétien, un grand nombre de fidèles accoururent d'eux-mêmes et avec le plus grand empressement vers notre domaine pontifical et s'enrôlèrent dans notre milice pour y défendre nos droits, ceux du Saint-Siège et de l'Eglise. C'est avec une singulière malignité que le gouvernement piémontais a osé [illegible] nos soldats du nom de mercenaires, nos soldats dont un grand nombre nationaux ou étrangers, issus de noble race et brillant d'un nom illustre, sont venus servir dans nos troupes sans solde et par un pur amour pour la religion. Le gouvernement piémontais n'ignore pas de quelle fidélité incorruptible était notre armée, [illegible].

Il vaut mieux faire remarquer ici que notre gouvernement n'a pu avoir aucun soupçon de cette invasion hostile, puisqu'on lui assurait que les troupes piémontaises s'approchaient de nos frontières, non point pour l'envahir, mais pour les garantir contre les bandes des perturbateurs. Aussi le général en chef de nos troupes ne pouvait penser qu'il avait à combattre contre l'armée piémontaise [illegible].

En même temps, d'ailleurs, que nous décernons les éloges et les mérités au général en chef de nos troupes, [illegible] et aux soldats, qui, attachés à l'improviste par l'ennemi, ont courageusement combattu, bien qu'avec des forces inégales, pour la cause de Dieu, de l'Eglise, [illegible].

Nous entretenons, en outre, l'espérance que tous ceux qui ont glorieusement succombé pour la cause de l'Eglise, obtiendront cette paix et [illegible].

Le moment, vénérables frères, qui pourrait supporter l'impudence et l'hypocrisie insignes, avec lesquelles nos coupables envahisseurs ne craignent pas d'affirmer dans leurs proclamations qu'ils envahissent ces provinces et d'autres de l'Italie pour y rétablir les principes de l'ordre moral. Et c'est qu'ils tiennent ce langage menteur, ceux qui depuis longtemps [illegible] faisant une guerre acharnée à l'Eglise catholique, [illegible].

(La fin à demain.)

☞ Hier soir, à une assemblée des membres du PARTI DE L'UNION du quatrième Ward du Deuxième District, l'hon. THOS. E. ADAMS a été nommé, à l'unanimité, candidat pour la Législature, pour remplacer l'hon. A. Blache, démissionnaire.
W. J. MAYNARD, Président.
Geo. O. SEARS, Secrétaire. 24oct—6

POUR REPRESENTANT.
Veuillez annoncer que M. ARTHUR ARROYO est candidat pour représentant à la Législature le Cinquième District représentatif de la Nouvelle-Orléans. L'élection a lieu le 29 octobre 1860.
UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.
21 oct—au 29

Décédée hier, 23 octobre, à 6 heures et demie du matin, à Mandeville, paroisse St-Tammany, après une longue et douloureuse maladie, madame A. F. OTTMANN, née Carmélite BELTRAN, âgée de 29 ans.

Décédé mardi 23 courant, à St Jean Baptiste, Mme Vve MARCELIN HAYDEL, âgée de soixante six ans.

☞ Pendant l'été qui vient de s'écouler, des milliers de personnes ont été guéries de la dyssenterie et de la diarrhée par l'Amer de Hostetter, qui est destiné à avoir une réputation permanente dans le public. [illegible]
A vendre par tous les pharmaciens et par tous les marchands. 22oct—6

☞ Il y a encore [illegible] pour les victimes de l'ABATTEMENT MORAL OU PHYSIQUE, PROVENANT DE MALADIES [illegible]. L'ELIXIR DE WRIGHT [illegible].
J. WRIGHT & Co., Seuls propriétaires, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 21oct—6

Soyez toujours prêts!
[illegible] PAIN EXTRACTOR MAGIQUE DE DALLEY, [illegible].
A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO., Seuls propriétaires, 21 & 151, rue de Chartres. 21oct—6t

Le remède infaillible.
L'INJECTION DETERGENTE DU DR VAN ZANDT.—[illegible].
A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., 21 & 151, rue de Chartres.

Le meilleure et la seule manière D'APPRENDRE L'ANGLAIS par la pratique, [illegible]. Les dames, les messieurs et les enfants [illegible]. De 7 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir Chez le Prof. BRETTE, 70 RUE ST-CHARLES.

Découverte importante.
Nouveau produit pour conserves de [illegible].
A l'épreuve du feu et de l'eau!
ON désire trouver un associé pour l'exploitation de cette découverte. [illegible] A. LATOURNEUR. [illegible]

ATTENTION.
300 colis et lots de marchandises sèches,
—AUSSI—
100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches, bottes, souliers, etc., qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de G. Lecompt, Blache & Co, No 60, rue de Chartres. Conditions à la vente.

☞ MM. C. E. Girardey et Co., vendent aujourd'hui à 10 heures et demie, à la résidence de M. Bernard Koch, une belle variété de meubles de salon et de maison, tableaux, plusieurs beaux chevaux de famille, parmi lesquels il y a des chevaux de race. Voir les catalogues.

☞ H. A. Kingston, encanteur, vend ce matin, à 11 heures, au magasin No 204, rue de la Vieille Levée, entre les rues Hôpital et Ursulines, le fonds du dit magasin, comprenant: bijouterie, poêles, outils, installations, etc., pour le compte de la succession de Stephen Schelling, décédé. Pour les détails complets, voir l'annonce, publiée dans une autre colonne.

J. D. DAMERON & Co., Rue du Canal, No 194,
OFFRENT au public un choix de tous les genres de TAPIS VELOURS et BRUXELLES, IMPERIAL TROIS FILS et INGRAIN, devants de CHEMINEES, NATTES, PAILLASSONS, &c.
Toile cirée.
à 24 pieds de large, des meilleures qualités et des qualités moyennes.
Etoffes à rideaux.
BROCATELLE SOIE et LAINE, DAMAS, FRANGES, CORDES, GLANDS, &c.
Toutes les qualités de RIDEAUX en DENTELLE et MOUSSELINES BRODEES, de
$2 à $75 la paire.
Abat-jour.
Nous avons le plus fort stock de toutes les grandeurs et des dernières nouveautés parmi lesquels on peut faire un choix. Aucun établissement du pays ne saurait offrir un assortiment de tapis et d'étoffes à rideaux supérieur à ce que nous exposons actuellement. 24 oct—6t

TRANSFERT DE MAGASIN.
NOUS informons nos amis et les acheteurs en général, que nous avons transporté notre magasin au No 18, rue de Chartres, entre les rues Douane et Canal, antérieurement occupé par MM. Oiquet & Jamison.
Un grand choix de marchandises sèches de saison avec effet aux acheteurs, et des arrivages attendus de France et d'Angleterre contribueront continuellement à l'entretien de notre stock. Nous profitons de cette occasion pour remercier nos amis du patronage qu'ils nous ont accordé et nous tâcherons plus que jamais de rendre nos relations mutuellement agréables et utiles.
24oct—16f A. STURZENEGGER & Co.

AVIS.
LE soussigné, au nom de Philadelphia Engine Co. No 14, prie M. F. Merrié d'agréer ses sincères remercîments pour le beau don qu'il a fait à la Compagnie, pour services rendus à l'incendie qui a détruit la résidence, 16 octobre, dans la rue Poydras.
24 oct—1f PHILIP McCABE, Secrétaire.

Institution de Demoiselles.
DIRIGÉE PAR
Mme S. BIGOT,
Rue des Magasins, No 285, Enc. Poydras.
Cette institution s'ouvrira et recevra les élèves, le 1er Novembre prochain. 24 oct—6f

DEMANDE.
ON demande une BONNE d'enfants et domestique de maison française. S'adresser au plus tôt chez M. Kolle, 252, rue du Canal, près la rue Claiborne. 24 oct—2f

DEMANDE DE TENEUR DE LIVRES.
ON demande, à la campagne, un teneur de livres ou [illegible], parlant le français et l'anglais et pouvant fournir de bonnes recommandations. S'adresser au Collège Commercial de Dolbear à l'encoignure des rues Camp et Commune, de midi à 2 heures. 24oct—1

A LOUER.
Pour BOUTIQUE ou MAGASIN, le rez de chaussée de la maison No 43, rue St Pierre, encoignure Passage de l'Arsenal. 24 oct—au 26

A LOUER.
Une belle résidence située à l'encoignure des rues Troisième et Nayades. S'adresser à M. A. Ducatel, notaire public, No 46, rue Toulouse. 24 oct—6f

A LOUER.
A partir du 1er novembre, une grande bâtisse en briques, avec une cour, dans la rue Commune, entre les rues Locust et Clouet, Troisième District, convenant parfaitement pour une piqueterie ou une fabrique d'huile de coton. Le loyer est modéré. S'adresser à M. A. DE LIZARDI & O., 194, rue Bienville.

Demande de pension.
UN monsieur Français et sa femme désirent trouver le logement et la nourriture dans une famille privée. Localité rue Caronde, [illegible]. Adresser boîte C. No 48, Post Office. 24 oct—1f

PAPIERS PEINTS.
EN magasin, un magnifique assortiment de PAPIERS PEINTS FRANÇAIS ET AMERICAINS, de toutes qualités, reçus par les derniers arrivages, à vendre à des prix modérés par FRANK NEWHALL, 80, rue du Canal, entre Vieille-Levée et [illegible].
P. S.—Des ouvriers habiles envoyés dans n'importe quelle partie de la ville ou de la campagne. 20oct—3m

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.
Exercice et Manoeuvre.
Le bataillon prendra les armes le DIMANCHE, 28 octobre courant, à 8 heures précises, [illegible] pour manoeuvres.
Tenue d'été. Equipement complet. Réunion à l'Arsenal.
☞ Conformément aux nouvelles ordonnances [illegible] pour faciliter ces moyens de pouvoir se rendre jusqu'à la dimanche.
La musique devra être prête à l'heure ci-dessus.
Par ordre du Major Théard,
E. A. DESSOMMES, Adj. Quartier-maître. 24 oct—au 28

Whisky Tuscaloosa de D. B. Sutton.
NOUS avons en magasin et continuerons à recevoir en quantité cet excellent breuvage, que nous offrons au public aux prix les plus réduits.
QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 8, 10 et 12, rue St-Louis. 24 oct—6f

EN débarquement du navire Paris—
[illegible] barils Tamarins frais,
3 barriques Moutarde,
10 [illegible] de Rouge de Venise,
5 grosses Turpentine Pestic 150 lbs,
20 barils Aubergines blanches,
23 livres Colorées,
20 [illegible] de Sel de Turks,
100 [illegible] Tamis en bout,
[illegible] Vert-de-Gris en boîte,
300 livres Etain français et anglais,
10 de Blanc d'Espagne,
5 mou Comtés.
A vendre par CUSACHS & OGDEN, Enc. Royale et St-Philippe. 24oct

MAQUEREAUX—500 barils, demi quart de barils et barillets, à vendre par E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

EPICES—25 balles clous de girofle. 250 balles poivre noir. 20 balles cannelle—venant d'être reçus, à vendre par E. J. HART & CO, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

SUCRE raffiné—500 barils sucre concassé, Lovering; 500 barils sucre pulvérisé, Lovering; 100 caisses pains de sucre, do. En magasin et à vendre par E. J. HART & CO, 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

SAVON WINCHESTER—800 caisses savon Winchester, venant d'être reçues, à vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

CONSERVES ALIMENTAIRES—100 caisses de 2002 boîtes petits pois au naturel; 10 caisses de 100 boîtes [illegible]; 50 boîtes truffes noires de Périgord; 10 caisses de 1 douzaine de boîtes asperges; 50 caisses de 50 boîtes sardines à l'huile, à vendre par LANATA FRERES, 8 et 11, rue Jefferson.

FROMAGES! PETITS POIS!—100 caisses fromage de Hollande; 10 boucauts fromage de Gruyère, en débarquement du navire Nuremberg du Havre et à vendre par LANATA FRERES, 8 et 11, rue Jefferson.

BOUTEILLES! CRUCHONS! FLACONS!—100 paniers bouteilles à vin; 50 caisses cruchons à curaçao; 50 caisses flacons à marasquin, à vendre par LANATA FRERES, 8 et 11, Jefferson.

AMANDES! NOIX! NOISETTES!—100 balles amandes coque tendre; 100 balles noix de Naples; 100 balles noisettes de Sicile, à vendre par LANATA FRERES, 8 et 11, rue Jefferson.

CEDRAT! PRUNES! PISTACHES!—20 caisses de 40 boîtes cédrat; 100 caisses prunes d'Ente; 100 livres pistaches du Levant, à vendre par LANATA FRERES, 8 et 11, rue Jefferson.

NOUVEAU MAGASIN
DE
Fournitures de Bureaux,
76.........RUE DU CAMP..........76

T. FITZWILLIAM,
MARCHAND DE FOURNITURES DE BUREAU
—ET—
Fabricants de Livres de Comptes.
J'appelle respectueusement l'attention de mes amis et celle du commerce en général au nouveau stock complet de FOURNITURES DE BUREAUX et de LIVRES EN BLANC dont je viens de faire l'ouverture.
Mes livres en blanc
ont été faits de commande, du meilleur papier américain ou anglais, expressément pour le commerce de la Nouvelle-Orléans. Chaque livre relié en plein porte mon nom.
Papier pour échantillonner le coton,
fait expressément pour la Nouvelle-Orléans. Il est d'une épaisseur extra, d'excellente qualité et du meilleur couleur.
Papier à écrire,
de tous les genres et qualités—de l'anglais et du blanc le plus épais au meilleur français et américain—réglé et uni, bleu et blanc, &c.
Presses à copier,
de toutes les qualités, de $7 à $75.
Livres à copier les lettres.
Toutes les qualités et tous les genres de reliures—à des prix qui sont à la portée de chacun.
Encre à copier et fluide,
d'Arnold, Maynard et Noyes, et une grande variété de qualités nouvelles et perfectionnées.
Les célèbres plumes en or de Foley.
Ces Plumes sont sans égales sous le rapport de l'élasticité et de la finesse. Les maisons de New-York ne se servent pas d'autres plumes, chacune d'elles est garantie.
Plumes en or de Fairchild.
De toutes les qualités et de tous prix.—Véritables Plumes de Gillott et de Perry.
BOITES A BILLETS POUR LES BANQUIERS.
BOITES EN FERBLANC pour ARGENT et ACTES.
PUPITRES et PORTEFEUILLES de FANTAISIE.
ECRITOIRES SIMPLES et de FANTAISIE.
Et tous les articles dont on se sert dans les bureaux, les Banques, les Compagnies d'assurances, &c.
Journaux pour 1861.
Il s'engage d'une manière toute spéciale de tous les genres d'IMPRESSION ET DE LITHOGRAPHIE, de CHECKS, BILLETS, TRAITES, BORDEREAUX, CONNAISSEMENTS, LETTRES DE CHANGE, TETES DE BILLETS et DE LETTRES &c.
Il se trouvera toujours au magasin pour répondre à ses clients et ne négligera rien pour les satisfaire.
T. FITZWILLIAM, Marchand de Fournitures de Bureau, Imprimeur et Fabricant de Livres, Rue du Camp, No 76.

U. LAROUSSINI & CO.,
137........RUE DU CANAL........137
Appellent respectueusement l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur leur assortiment vaste et varié de marchandises de saison. Elles ont été choisies
AU NORD ET EN EUROPE,
Sous la surveillance d'un des associés de la maison, et ils les offrent maintenant à leur clientèle et au public en général à des
PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS.
ETOFFES POUR ROBES.
POPELINES IRLANDAISES............. 50 cts la yarde.
Do Do .... 75 cts la yarde.
MOUSSELINES de laine imprimées de 15 c. à $1 "
PLAIDS ECOSSAIS .... 25 cts la yarde.
—ET EN—
ASSORTIMENT COMPLET D'AUTRES MARCHANDISES,
dont l'énumération serait trop longue.
BRODERIES.
COLS DE VALENCIENNES, APPLICATION, BRUXELLES, MOUSSELINE et DE JACONAT. PARURES EN VALENCIENNES, APPLICATION, BRUXELLES, MOUSSELINE, JACONAT. ROBES D'ENFANTS. ROBES DE MOUSSELINE BRODEES A VOLANTS. VOILES DE MARIAGE.
Et un complet assortiment de broderies.
Les soussignés appellent respectueusement l'attention des dames sur le grand assortiment de
Marchandises blanches et noires,
un des plus riches qui ait jamais été exposé sur le marché de la Nlle-Orléans et comprenant en partie les articles suivants, savoir:
MARCHANDISES BLANCHES.
MOUSSELINES SUISSES, JACONATS & CAMBRAIS, TARTANES, unies et rayées, TARLATANE blanche et en couleur, Lawns Victoria et Bishop, DIMITIES, NANSOUK, MULLS MOUSSELINES BOOK, piqué blanc et en couleur, &c.
MARCHANDISES NOIRES.

CACHEMIRES NOIRS	BAREGES NOIRS
TAMISE Do	GRENADINES Do
BOMBAZINE Do	MOUSSELINES laine
BOMBAZETTES Do	ALPACAS Do

BARPOUR NOIRS, &c., &c.
MANTEAUX, CHALES, &c. &c.
Les soussignés offrent à vendre un des assortiments les plus grands et les plus variés qui aient jamais été importés, et à des prix extrêmement réduits, savoir:
BURNOUS en SOIE NOIRE, pour dames et pour les enfants.
MANTEAUX DE DRAP noir et en couleur pour dames et enfants.
MANTEAUX et MANTILLES de VELOURS.
MANTEAUX et TALMAS, pour les enfants et petites enfants.
CHALES de LAINE, une grande variété des meilleures et dernières modes.
ARTICLES DE MENAGE.
COUVERTURES de LIT, FRANÇAISES et ANGLAISES, de toutes les grandeurs et de toutes les qualités.
COUVERTURES FRANÇAISES et ANGLAISES pour lits d'enfants. Toutes les grandeurs et qualités.
COURTEPOINTES en piqué, blanches et de couleur. toiles pour oreillers cotons pour draps et pour chemises, nappes de toile et de damas, toiles, serviettes damas, Doylies blancs et en couleur, linge de table toile et en damas, rideaux de mousseline et de dentelle, damas pour rideaux mousselines de Jacquard et de damas, toiles et bobinet pour moustiquaires, couvertures de table et de pianos, &c., &c.
BONNETERIES,
CHEMISES,
GANTS,
DRAPS,
CASIMIRS,
VELOURS, &c., &c.
—AUSSI—
Un grand assortiment de MARCHANDISES D'HABITATION, telles que LINGETS, JEANS, COUVERTURES, LOWELLS, COTONNADES, ETOFFES RAYÉES, GINGAS, ETC., ETC.
On est prié de venir examiner le stock avant d'acheter ailleurs.
U. LAROUSSINI & Cie., No 137, rue du Canal, [illegible]

Habillements confectionnés
MALARD & TOOKER,
Encoignure des rues du Canal et de la Vieille-Levée.
NOUS avons reçu tout récemment un GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS A LA MODE, de toutes qualités et confectionnés expressément pour notre marché. Nous offrons en vente, à nos pratiques et au public en général, notre stock aux prix les plus modérés.
[illegible]
Et un ASSORTIMENT GENERAL D'HABILLEMENTS DE QUALITÉS MOYENNES ET COMMUNES.
—AUSSI—
Une grande variété d'articles de toilette, tels que chemises en couleur avec devants bouffants, chemises blanches et couleur, qualités assorties, gilets de peau et caleçons en flanelle française et américaine, et en mérinos, [illegible], chaussettes en laine et en coton, cravates, cols, écharpes, &c., &c. 13 oct—1m
Habillements pour jeunes garçons et jeunes gens.
Nous venons de déballer un assortiment de vêtements d'hiver pour jeunes garçons et jeunes gens, tels que paletots, vestes, jaquettes, surtouts, gilets de dessous, pantalons, &c., &c. MALARD & TOOKER, 22 oct—6fv 2f camp. enc. Canal et Vieille-Levée.

AUX HABITANTS.
MALARD & TOOKER,
Encoignure des rues Canal et Vieille-Levée.
NOUS avons en magasin un GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENS D'HABITATIONS POUR L'HIVER, pour hommes et femmes, ainsi que pour enfants de tout âge.
Ces habillements sont cousus très solidement et ne laissent rien à désirer sous le rapport de la qualité des étoffes. De plus, étant coupés avec beaucoup de soin, ils sont amples et de proportions exactes, de manière à ne gêner en rien le travailleur.
Les habitants peuvent compter que nous ne leur fournirons que ce qu'il y a de mieux en habillements de ce genre, [illegible].
MALARD & TOOKER, Encoignure Canal et Vieille-Levée. 22 oct—6fv 2f

BOUGIES DE PARAFFINE.
(Extraites de charbon de terre.)
NEW-YORK PARAFFINE CANDLE CO. Patent [illegible].
LA compagnie sus-nommée ayant récemment apporté de grandes améliorations dans son mode de fabrication, est à même d'offrir maintenant au public une bougie supérieure à toutes celles connues.
[illegible]
En vente chez tous les bons épiciers.
Pour la vente en gros, s'adresser à BERNARD TURPIN, agent de la Compagnie, 16 et 30, rue la Vieille-Levée.

A LA CORBEILLE DE FLEURS.
Fabrique de fleurs fines en tous genres.
Madame Dardignac a l'honneur d'informer les personnes qui jusqu'à ce jour ont bien voulu l'honorer de leur confiance, qu'elle vient de transférer sa fabrique de fleurs de la rue Bourbon, à la rue Royale, 161, près l'encoignure St-Pierre, [illegible]. 23oct—15

AVIS AUX DAMES.
Maison de confection pour Robes, Mantelets, etc., et atelier pour habillements d'enfants.
MME TOURNERY, venant de recevoir les dernières modes de Paris, a l'honneur d'informer sa clientèle de la ville et de la campagne, qu'elle a transféré son magasin, rue Dumaine, 139, entre Bourbon et Dauphine, où elle vient d'ouvrir ses ateliers pour la nouvelle saison.
Mme TOURNERY continuera comme par le passé à confectionner ponctuellement et avec le goût qui la distingue toutes les commandes qui lui seront adressées concernant son genre d'affaires. 17oct—1m

ON DEMANDE
UNE bonne de prime, parlant anglais et français, No. 151, rue Poydras. 23oct—3f

MEUBLÉS.
36 & 38......Rue Bienville......36 & 38.
M. DE SAULLE a constamment en magasin un grand assortiment de MEUBLES DE CHOIX, de toute qualité et de Meubles d'occasion qu'il offre AUX PRIX LES PLUS REDUITS. [illegible]

J. LEVOIS & Co.,
ENCOIGNURE CANAL ET BOURBON.
Les travaux d'agrandissement que nous avons fait exécuter dans notre magasin étant terminés, nous avons l'honneur de donner avis que nous ferons
LUNDI, 22 OCTOBRE,
un grand déballage
DE
NOUVEAUTÉS D'HIVER, VIZ,
CONFECTIONS POUR DAMES—DRAP, SOIE ET VELOURS.
[illegible]
Bournous, Empire,
Redingottes Négligé,
Pardessus,
Mantilles de Bade, &c.
CONFECTIONS POUR ENFANTS ET JEUNES PERSONNES
Zouaves brodés,
Manteaux, Justaucorps,
Pelisses, &c.
Un lot de manteaux en drap pour enfants, à $ 75 cents pièce.
Un lot de Pelisses drap [illegible] pour dames à $3.
Un lot de Bournous pour jeunes filles de 6 à 12 ans, beau drap, capuchon doublé soie, à $3 50.
COSTUMES POUR ENFANTS
Zouaves complets en piqué brodé,
Princes Impérial en piqué brodé,
Robes et Casaques en piqué brodé,
Manteaux de bébés en piqué,
Robes longues en piqué brodé,
Brodées.
Coiffures de Théâtre
Pèlerines et Parures application,
Do do Point de Venise,
Cols Valenciennes et Bruxelles,
Guimpes brodées,
Do [illegible],
Châles cachemire brodé,
Châles Paisley,
Châles Marseille,
Popeline d'Irlande,
Popeline brodée,
Drap Artemise broché,
Robes de chambre cachemire,
Peignoirs et volantes brodées,
Camisoles toile et batiste.
Un magnifique assortiment de cols et manches brodées depuis $2 50 la parure complète.
Aussi—Un superbe choix des soieries les plus nouvelles en noir et brodé.
Aussi—Un assortiment complet de Bonneterie anglaise et française,
Couvertures, couvre-pieds,
Rideaux, Serviettes,
Indiennes françaises,
Toile à draps,
Linges de table,
Serviettes,
Nappes, etc.
Deux caisses belles indiennes, nouveautés, garanties bon teint, à 10 cents la yarde.
J. LEVOIS & Cie, 22oct—3t—lun mer ven encoignure Canal et Bourbon.

AU PUBLIC.
Machines à coudre—Faits.
M. PECK, agent pour la vente des Machines à coudre de WHEELER & WILSON ayant déclaré, dans les colonnes du Picayune, que la Compagnie de Machines à coudre de Grover & Baker avait publié une chose "erronée et sans aucun fondement", en disant qu'elle avait remporté le prix SUR la Machine de Wheeler & Wilson, à la foire d'Etat du Tennessee, nous appelons l'attention du public au rapport suivant du Comité, rapport qui prouve que les Machines de
GROVER & BAKER
ONT REMPORTÉ LE PRIX
Sur celles de Wheeler & Wilson.
RAPPORT DU COMITE
SUR LES
MACHINES A COUDRE POUR LES FAMILLES!!
Nommé par la Foire de l'Etat du Tennessee, 1860.
Nashville, Tenn., 15 septembre 1860.
Le Comité nommé par le Bureau d'Etat de la Septième Foire Annuelle de l'Etat du Tennessee, pour examiner et décerner une récompense pour la meilleure Machine à coudre pour les familles, trouve les concurrents suivants: I. M. Singer, Wheeler & Wilson, A. B. Howe et Grover & Baker.
Les Machines des trois premières, bien que de construction et de capacités différentes, sont les mêmes en tant qu'il s'agit du point et font ce qui est connu sous le nom de POINT DE NAVETTE. Chacune d'elles a une navette ou une aiguille et une bobine sur laquelle le fil employé dessous [illegible]. La Machine à navette peut servir avec quelque avantage à de certaines genres de coutures pour les familles, mais nous considérons, d'après leur construction, leur manière de fonctionner et leur point, qu'elles sont adaptées principalement aux manufactures.
La Machine qui, selon nous, réunit tous les avantages que peut désirer une famille, est celle de
GROVER & BAKER.
Ces avantages sont: ETENDUE DE CAPACITÉ, SIMPLICITÉ DE CONSTRUCTION, FACILITÉ DE FONCTIONS, USAGE DE FIL DE DEUX BOBINES SANS QU'IL SOIT BESOIN DE LES REMONTER, FORCE, ELASTICITÉ ET REGULARITÉ DU POINT ET MOUVEMENT SANS BRUIT.
Nous décernons donc le prix aux
MACHINES de GROVER & BAKER
JOHN HERIGES, Chairman.
J. W. HORTON,
J. W. WILSON,
C. H. WHITE,
JAMES A. WOODS,
Comité.
Je certifie que ce qui précède est une copie exacte du décret du comité chargé d'examiner les Machines à coudre et nommé pour 1860, par la Foire de l'Etat du Tennessee.
L. P. WILLIAMS,
Secrétaire du Bureau d'Agriculture de l'Etat du Tennessee.

Changement de domicile.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
124, rue du Canal,
AU-DESSUS DE LA BANQUE DE L'UNION,
Près de la Statue de Clay,
Afin de satisfaire sa nombreuse clientèle, a transporté son cabinet de dentiste dans une maison plus commode et une situation plus centrale.
Sa réputation et son succès sont si bien connus depuis plusieurs années en Louisiane, qu'il n'a pas besoin d'autre recommandation.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
13 oct—1m

A Vendre
Pour cause de départ.
UN café avec billard bien achalandé et situé au Steam Landing. Pour les conditions s'adresser à M. F. L. Lamothe, No 66, rue Tchoupitoulas. 15oct—12f

NOUVEAU MAGASIN.
J. LUDOWIG, Marchand Tailleur,
ci-devant RUE ROYALE,
ANNONCE à sa clientèle et au public qu'il a ouvert un magasin de nouveautés pour habillements d'hommes, au No 112 rue COMMUNE, entre les rues St-Charles et Carondelet.
Stock de Nouveautés
Pour habillement d'hommes.
M. J. LUDOWIG, marchand tailleur, rue Commune, No 112, entre les rues St Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, dont l'ancien magasin a été détruit par le feu de la rue Royale, arrivant de Paris avec un assortiment complet de nouveautés, pour habillements d'hommes, invite sa clientèle et les fashionables à vouloir bien venir examiner son nouveau stock pour s'assurer du bon goût dont il a la juste titre la réputation. 13 oct—1m

ST-AMAND & ST-CYR,
57...........RUE BOURBON...........57
ANNONCENT respectueusement aux dames qu'ils feront LUNDI, 15 COURANT, l'ouverture de leur bel assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER reçues par les derniers arrivages d'Europe et du Nord; ils appellent l'attention de leur clientèle sur leur grand choix de nouveautés parisiennes pour robes, et sur leurs confections en soie et en drap, provenant des premières maisons de Paris. Les modicités de leurs prix et la grande variété de leur assortiment ne laisseront rien à désirer. Une seule visite chez eux fera ressortir la vérité de cette assertion.
Egalement un choix de parfumeries très fines de Lubin, Guerlain, Violet, Demarson, Coudray, &c. &c. &c.
13oct—1m

Charbon! Charbon!!
Charbons Pittsburgh, Anthracite et Cannell de Liverpool, à vendre aux plus bas prix du marché, par F. V. BERNARD, Passage de la Bourse, No 36, entre Douane et Bienville. 3 oct—3m

FUSILS FRANÇAIS.
Agence des Fusils de Perlet,
Chez A. TIGNIERES, Armurier, 65, rue St Louis.
REÇU par le navire Baden, du Havre, un premier envoi de fusils, genre Lefaucheux, du prix de $15 jusqu'à $100. Comme solidité, élégance de forme et de bois, ces fusils sont infiniment supérieurs aux fusils anglais, et comme prix, cinquante pour cent meilleur marché.
Les canons particulièrement ont reçu tous nos soins, l'intérieur et l'extérieur sont d'une exécution parfaite, [illegible].
Pour la portée, les amateurs pourront les essayer à volonté, [illegible].
Fournitures de chasse, pistolets, carabines et réparations d'armes en tous genres. 11 oct—6m

LIQUIDATION!!
Pour cause d'agrandissement et changement de magasin.
LE soussigné a l'honneur d'informer sa clientèle et les dames en général, que devant transporter son magasin et ses ateliers de Confections et de Robes dans un plus grande localité, vendra à partir de ce jour, tout son stock d'importation française
AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT
ET AUX BENEFICES LES PLUS REDUITS:
Les nouveautés attendues sous peu de jours par navire Nuremberg du Havre, et celles venant par steamer voie de New-York.
TROUBLÉ, 66, ancien 77, rue Royale, entre Conti et Bienville.
Mme TROUBLÉ a réouvert son atelier de Confection et de Robes. 18oct—1m

POUR LA TOUSSAINT.
Grande exposition d'ornements pour tombeaux.
A vendre en gros et en détail, aux prix les plus modérés.
Chez O. LELIEVRE & Co,
174, rue Royale (ancien 210).
[illegible]

GROVER & BAKER,
LEUR VICTOIRE
SUR
TOUTES LES AUTRES
MACHINES A COUDRE,
A LA PLUS GRANDE ET LA PLUS IMPORTANTE
FOIRE DES ETATS-UNIS.
LE
PRINCE DE GALLES
ET
Deux cent mille personnes présentes.
CINQUIEME FOIRE ANNUELLE,
ST LOUIS, 24 SEPTEMBRE 1860.
LE PREMIER PRIX
Décerné à
LA MACHINE A COUDRE
(POUR LES FAMILLES)
DE
GROVER & BAKER.
Section 26.—Machines à Coudre.
Beaucoup de personnes, outre les concurrents, s'intéressaient vivement au résultat. Le comité était bien choisi; il consacra trois heures à l'examen des différentes machines qui étaient au nombre de dix pour le premier prix. Le comité, après les avoir toutes examinées avec soin et impartialité, se consulta, afin de décider laquelle des machines aurait le premier; il fallait choisir entre celle de Wheeler & Wilson et celle de Grover & Baker. Il décida comme suit:
Entrée No 4—Grover & Baker, 1er prix, diplôme et $20.
Entrée No 5—Wheeler & Wilson, 2d prix, grande médaille en argent.
COMITÉ:
J. BLATTNER, G. W. ALEXANDER,
J. H. BLOOD, SAMUEL HALE,
Qui occupent une position élevée et étaient capables de juger sous tous les rapports
PREMIER PRIX
A
GROVER & BAKER,
COMME LA
Meilleure Machine à Coudre
Pour les familles.
ENCORE UN AUTRE TRIOMPHE
POUR LA
Compagnie de Machine à Coudre de
GROVER & BAKER.
A LA GRANDE FOIRE DE CLEAVELAND, OHIO, LE 5 OCTOBRE 1860, LE PREMIER PRIX A ÉTÉ DÉCERNÉ A LA MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER SUR TOUTES LES AUTRES QUI AVAIENT ÉTÉ PRÉSENTÉES PAR LES CONCURRENTS. 23 oct—6f

IMPORTATION
DIRECTE.
NOUVEAUTÉS.
LUCAS ET MASSON
ENC. ROYALE ET CONTI,
Ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir par le BAMBERG, du HAVRE, un admirable choix de hautes nouveautés en tous genres, et des plus récentes. Les dames sont respectueusement invitées à venir examiner leur stock pour se convaincre qu'il est un des plus complets qu'il soit possible de trouver comme choix et SURTOUT COMME BON MARCHÉ.
23oct—4

L. BOUDRO,
Successeur de J. VINCENT.
Encoignure Canal et Carondelet.
A l'honneur d'informer les dames et ses clients que LUNDI, 15 courant, il ouvrira son
Salon de Lunch pour Dames
où l'on trouvera constamment, pendant l'hiver, une variété de mets froids tels que
GALANTINES TRUFFÉES, DAUBES FROIDES, JAMBONS, SAUCISSONS de LYON, PATES TRUFFÉES etc. Aussi CHOCOLAT, CAFE, CREMES A LA GLACE, BISCUITS GLACES, VINS DE TOUTES SORTES et UNE VARIETE DE METS CHAUDS préparés par M. BOUDRO.
M. BOUDRO sollicite respectueusement une continuation du patronage libéral qui a été accordé jusqu'à ce jour à la maison VINCENT.
Toutes les commandes pour SOIRÉES, MARIAGES, BANQUETS, SOUPERS, DEJEUNERS et DINERS seront exécutées de la manière la plus satisfaisante.
Les ordres pour la campagne seront également remplis avec exactitude et promptitude. 13 oct—1m

Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens.
Nlle-Orléans, 17 octobre 1860.
L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi, 5 novembre prochain, au bureau, rue Carondelet, No 3, de [illegible] heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre, A. SCHREIBER, Secrétaire. 17 oct—au 5 nov

BLINEAU Frères
Ont l'honneur d'informer leurs clients qu'ils ont ouvert
LEURS DEUX SALONS
DE
LUNCH POUR DAMES.
SALON ST-LOUIS,
Rue Royale, sous l'Hôtel.
SALON BOURBON,
Rue du Canal, encoignure Bourbon.
On y trouve constamment:
PATISSERIES FINES,
GALANTINES TRUFFÉES,
DAUBES FROIDES,
JAMBONS DE WESPHALIE,
SAUCISSONS DE LYON,
PATÉS DE FOIE GRAS et autres.
Aussi que CHOCOLAT, CAFÉ, CREMES de toutes sortes.
MM. BLINEAU FRERES sollicitent respectueusement la continuation du patronage qui leur a été toujours accordé.
Toutes les commandes pour Soirées, Mariages, Banquets, Soupers, Déjeuners et Diners seront exécutées avec soin.
Les ordres pour la campagne [illegible]. 20 oct—6f

Boulangerie Star Mécanique,
Rue Tchoupitoulas,
Dépôt, rue Tchoupitoulas, No 2.
N. F. RICE, Propriétaire.
CONSTAMMENT en magasin—un grand assortiment de pains pour les cafés, biscuits à vin, biscuits craquelins, [illegible], biscuits à l'eau, de au beurre, du soda, de Boston. 10oct—3m
E. RODRIGUEZ, Solliciteur.

SIROP PECTORAL.
SEULE préparation véritablement efficace dans toutes les affections de la poitrine et de la gorge, telles que rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements, &c.
Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent ces longues nuits de souffrance et d'insomnie.
Son goût agréable le rend d'une facile administration, et son prix modéré (75 cents) le met à la portée de toutes les bourses.
Les personnes qui étudient le chant se trouveront bien de l'usage de ce sirop, [illegible].
A vendre par E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre. 12 oct—3m—1m p

A VENDRE.
UNE BOUILLOIRE CYLINDRIQUE, 28½ pieds de long sur 32 pouces de diamètre, du meilleur fer de Pennsylvanie, de 1 quart de pouce d'épaisseur, avec valves, &c., [illegible].
Une machine à vapeur de la force de six chevaux; [illegible].
TOURNE & THOMAS, 128, rue Commune.

EN débarquement du steamship Star of the West, [illegible] venant de New-York—
[illegible] BEURRE GOSHEN, [illegible]. FRED. AVET, Rue Vieille-Levée, [illegible].

BAZAR de LUMIÈRE!
6, RUE DE CHARTRES, (près Canal) 6
LA MEILLEURE HUILE DE CHARBON (inflammable et inodore) qui ait jamais été importée; elle n'éclate ni ne fume, [illegible]. C'EST LA LUMIÈRE LA PLUS BRILLANTE, LA PLUS DOUCE ET LA PLUS ECONOMIQUE DU MONDE.
Prix $1 25 le gallon.
Aussi l'assortiment le plus complet et le plus varié de
Lampes pour huile de charbon
qui existe dans le Sud. LAMPES SANS PAREILLES POUR EPICERIES ET HABITATIONS, et appareils de gaz. A vendre, en gros et en détail, aux plus bas prix, au No 6, rue de Chartres.
H. C. COVERT, Successeur d'ARTEMON HILL. 21oct—1m

BON MARCHÉ.
Soieries de fantaisie pour Robes,
ET
Soieries noires et à dessins.
JOHN TODD,
Rue de Chartres, Nos 12 et 14.
Offre en ce moment,
Soieries riches en couleur, pour robes, 75 cts à $1 50
Do brochées, très élégantes de $1 25 à $2 00
Un superbe assortiment de
Soieries noires, unies et à dessins,
à 35 cts et au-dessus.
SOIERIES unies, blanches à dessins et fantaisie, entrecroisées, élégantes, pour robes, convenables pour la rue, les bals et les soirées.
Modes nouvelles,
d'automne et d'hiver pour robes, dentelles véritables, broderies françaises, bonneterie, gants, &c.
1860 1860.
Grande exposition de printemps.
DE
Manteaux et Mantelets élégants
CHAPEAUX d'hiver, faits à Paris et modes françaises
JOHN TODD,
12et14 Rue de Chartres 12 et 14
Ayant complété son assortiment d'articles de modes, et de Manteaux de choix, est à même d'offrir beaucoup de nouveaux genres, à un bon marché extraordinaire.
MANTELETS soie noire, $3 00 et au-dessus.
MANTELETS très riches, de toutes les formes nouvelles, $15 00 et au-dessus.
NOUVEAUTÉS parisiennes en soie noire et riche *Paletots, Burnous, Mantilles et Pelisses,*
Gotiches, Pelisse Amanda, Villida, Lawrence, Eurilienne, Flamina, &c. &c.
MANTEAUX DE DRAP NOIR et en couleur, de tous genres, $4 50 et au-dessus. Un assortiment de MANTEAUX DE VELOURS SOIE NOIRE—des choix, comprenant les genres parisiens actuels.
N. B. MANTEAUX de demoiselles et d'enfants, tous genres.

Arrivage de nègres à vendre.
Je viens d'arriver avec CENT CINQUANTE NÈGRES de la Virginie et du Maryland, comprenant des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses et nègres de champ. Je recevrai aussi pendant la saison [illegible] des Etats [illegible]. Je suis résolu à vendre à des prix en rapport avec les temps, au comptant ou en obligations de longue durée. Les nègres peuvent être vus chez moi, au coin des rues Baronne et Gravier.
26 oct—3m J. M. WILSON.

ON DEMANDE A LOUER
UNE grande maison dans le Second District ou dans le Troisième, près de la rue Esplanade. S'adresser, No 86, Vieille Levée, entre Conti et St-Louis. 23 oct—3f

A LOUER.
Une grande maison basse, en bois, située rue de l'Hôpital, entre Claiborne et Derbigny. Pour les conditions, s'adresser à W. F. CHAPMAN, 29 rue Carondelet.
23 oct—4 nov ou au coin Esplanade et Romain.

J. S. KNAPP
DENTISTE,
Est prêt à recevoir ses clients, au No 15 RUE BARONNE, Près Canal. 23 oct—7f

BITTER DES ARABES.
CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, et qui est une des liqueurs les plus demandées dans les cafés, est en vente dans les maisons suivantes:
Dépôt général F. SANCHO, 235 Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.
Succursales W. RAYMOND, 76 rue du Camp, M. LALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et J. LLAMBIAS, enc. Espagne et Casacalvo.
Mélangé d'eau sucrée, l'Amer des Arabes forme une boisson très agréable et très rafraîchissante. 23oct—6f

FONDS DE MAGASIN,
No 8, rue Ste-Anne.
Maison PONTALBA, vis-à-vis la place Jackson,
A VENDRE POUR CAUSE DE SANTÉ
L'ASSORTIMENT consiste en Parfumeries, Bonneterie, Coutellerie, Mercerie, Jouets d'enfants et objets de fantaisie. Prix excessivement réduits. Le public est invité à faire son choix le plus promptement possible, attendu que les avantages [illegible] des lieux [illegible]. S'adresser sur les lieux.

Pour Cordonniers.
L'élastique pour souliers,
De la compagnie de GOOD YEAR,
est arrivé et est vendu [illegible] chez
LEON PIERRE & Co, marchands de cuirs, 71, rue de Chartres. 23oct—3m

TAPISSERIE ET MEUBLES DE FANTAISIE.
E. FAY & MASSON,
Rue de Chartres,
Nos 30 et 201, entre Conti et St Louis.
M. E. FAY, venant d'arriver d'Europe, les soussignés annoncent à leurs amis et au public en général, qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de meubles riches, [illegible], fauteuils, [illegible]. Le public est prié de venir examiner les articles d'un genre tout nouveau.
21 sept—1m E. FAY & MASSON.

Ornements pour Tombeaux.
MICHON & DESPORTES,
Nouvelle-Orléans, rue Royale, 160,
Paris: Passage des Petites-Ecuries, No 5.
Cette MAISON, si connue pour l'extrême modicité de ses prix, vient de recevoir un IMMENSE ASSORTIMENT DE COURONNES, CROIX, FLEURS, MEDAILLONS et autres ornements pour tombeaux.
2,000 couronnes de perles, avec ou sans inscriptions.
500 Croix — —
700 Guirlandes de perles et de fleurs.
300 Couronnes de Paris, avec inscriptions anglaises
300 — d'immortelles, avec ou sans inscriptions.
300 — de mohair, avec pensées.
300 — de pensées.
300 — de velours et argent.
400 — de chenilles, avec ou sans inscriptions.
300 — de plumes, couleurs variées.
300 — de feutre imperméable.
300 — de fleurs blanches, bleues et lilas.
300 douzaines de pensées, pour couronnes.
250 paires de bouquets blancs, noirs, bleus et blancs.
250 paires de vases blancs, violets et noirs, avec ombres.
2,000 médaillons assortis de couleurs et d'emblèmes.
20 rames de papier noir glacé.
200 boîtes d'immortelles.
Jamais cette maison n'avait eu à offrir un aussi magnifique assortiment que celui qu'elle vient de mettre en vente. 20 sep—1m

Cigares de la Havane.
300,000 CIGARES de la Havane, en Bosses de toutes grosseurs, telles que—Regalia, Regalia Britanica, Regalia de Londres, Entreactos, Bocas, Conchas, Conchitas, Millares, &c., des marques les plus recherchées, telles que—Bouillon, Cinta de Oro, Flor de Morales, Acteria, Intimidad, Sultana, Sol, &c., &c., à vendre, à des prix modérés, par EDWD. J. NATTES, Rue Tchoupitoulas, No 6, enc. Commune.

Cigares véritables de la Havane.
J'AI en magasin et à vendre 600,000 cigares de la Havane, à des prix modérés, en gros et en détail.
EDWD J. NATTES, Rue Tchoupitoulas, No 6, enc. Commune

AVIS.
MESSIEURS les Docteurs FORMENTO, père et fils, ont transféré leur domicile à leur ancienne résidence, rue Bienville, 136, entre Dauphine et Bourgogne.
Consultations de 1 à 3 heures. 6oct—1m

No 145 et 147, RUE DAUPHINE.
MME MARIE CELESTE offre à MM. les habitants et leurs familles des logements grandioses et plus nombreux que ceux de l'année précédente. [illegible]
Mme MARIE CELESTE, rue Dauphine No 145 et 147, donnera les meilleures références, pour appuyer sa demande. 5 oct—6f

Externat de jeunes Demoiselles
Dirigé par Mme JULES GOUGUET
Rue Royale, près l'encoignure St Pierre No 99, au premier.
MADAME JULES GOUGUET, qui possède une longue expérience dans l'enseignement, vient d'ouvrir, à partir du 1er octobre 1860, à l'adresse ci-dessus, un Externat dans lequel elle enseignera l'anglais, le français, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la musique (piano et chant), les ouvrages d'aiguille et enfin, tous les éléments indispensables d'une bonne et solide éducation. [illegible]
P. S.—On peut se procurer des prospectus à l'établissement, ou aux librairies de MM. A. Chol et Lelièvre, rue Royale. 1 oct—1m.

AVIS
M. PETIT DELAMARRE a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du 1er octobre prochain, il ouvrira un magasin de CHAUSSURES, rue Toulouse, No —, [illegible]. 2 oct—1m

Professeur d'Anglais.
UN jeune homme du Sud, qui donne en ce moment des leçons d'anglais dans une institution de cette ville, ayant tous les jours quelques heures de loisir, désire donner des leçons particulières. [illegible] les meilleures recommandations. S'adresser à H. boîte C., 138, au bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. 18oct—6

AVIS.
NOTRE sieur, M. OTTO PRESSPRICH, s'étant retiré de notre maison, les affaires seront continuées comme par le passé par MM. F. W. SCHONFELD, C. L. BRAUER, sous la raison de C. L. BRAUER & SCHONFELD.
16 oct—6f PRESSPRICH, SCHONFELD & Co

A vendre,
UNE machine avec son moulin, pour la fabrication du chocolat, ainsi que ses moules et accessoires.
A vendre chez Adams, rue Conti, entre Levée et Chartres. 11oct—6f

MR PIERRE SALOT
PREVIENT le public qu'en son absence Gustave Cook ayant quitté le domicile conjugal depuis le 19 [illegible] il ne sera nullement responsable des dettes qu'elle pourra contracter. 21 oct—6f

AVIS.
DEPUIS le 1er août dernier, C. W. MERIBAU et CHARLES [illegible] [illegible].
Nlle-Orléans le 25 septembre 1860.
[illegible] DESCOMBEAU & Co